Cinquantième année. - N ° 218 A 13 et 14 novembre 2017

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES

ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard 01-40-58-75-00
Annonces 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 1328

91 – ESSONNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'EVRY

Ventes et cessions

397 587 809 RCS Evry.
SCI LES JEANS.
Forme : Société civile immobilière.
Capital : 152.45 EUR.
Adresse : 33, AV de la Commune, de Paris91220 Bretigny-sur-Orge.
Oppositions : Les créanciers des sociétés fusionnantes pourront former opposition à cette fusion dans les conditions et délais prévus par l'article L.236-14 du Code de Commerce..
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION SCI LES JEANS Société Civile Immobilière au capital de 152,45 euros Siège social : 31 av de la Commune de Paris 91120 BRETIGNY SUR ORGE 397 587 809 RCS EVRY BRETIGNY LANGUEDOC Société Civile Immobilière au capital de 16 769,39 euros Siège social : 1 rue du Languedoc et rue de la Commune de Paris 91120 BRETIGNY SUR ORGE 338 874 704 RCS EVRY Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15 septembre 2017, à Brétigny sur Orge les sociétés SCI LES JEANS et BRETIGNY LANGUEDOC ont établi un projet de fusion par absorption de la société BRETIGNY LANGUEDOC par la société SCI LES JEANS à qui la société BRETIGNY LANGUEDOC apportera la totalité de son actif évalué à 593.307 euros à charge de la totalité de son passif évalué à 201.424 euros, soit un actif net de 391.883 euros. L'apport par la société BRETIGNY LANGUEDOC à la société SCI LES JEANS sera rémunéré par l'attribution aux associés de la société BRETIGNY LANGUEDOC de 6 parts sociales de 15,24 euros à créer par la société SCI LES JEANS dont le capital sera ainsi augmenté de 91,47 euros. Les parts sociales nouvelles, entièrement libérées, seront assorties d'une prime de 65.298,59 euros, soit une prime de fusion globale de 391.801,53 euros. Les parts sociales nouvelles seront attribuées aux associés de la société BRETIGNY LANGUEDOC à raison de 1 part sociale de la société SCI LES JEANS pour 180 parts sociales de la société SCI LES JEANS. Toutefois, la société BRETIGNY LANGUEDOC étant propriétaire de 5 parts sociales de la société SCI LES JEANS, si la fusion se réalise, cette dernière recevra 5 de ses propres parts sociales. En conséquence, si la fusion se réalise, la société SCI LES JEANS procédera immédiatement après l'augmentation de capital ci-dessus, à une réduction de capital d'un montant égal à la valeur nominale de ses propres parts sociales qu'elle détiendra par suite de la fusion, lesdidtes parts sociales étant annulées. La différence entre la valeur d'apport desdites parts sociales (soit 385.000 euros) et le montant de la réduction de capital nécessaire à l'annulation de ces 5 parts sociales (soit 76,225 euros) différence égale à 384.923,77 euros, s'imputera sur la prime de fusion dont le montant sera ramené à 6.438,25

euros. Il a été stipulé que la fusion produirait effet le 1er mai 2017, les opérations de la société depuis cette date devant être considérées comme accomplies par la société SCI LES JEANS. Conformément aux dispositions de l'article L.236-6 du Code de commerce, deux exemplaires originaux du projet de fusion ont été déposés au greffe du Tribunal de Commerce d'Evry en date du 8 novembre 2017 par la société absorbée..

